

Rapport d'activités du Pôle des Finances

2023 - 2024

Evolution des dépenses / recettes - Exercice propre 2020 - 2023

LES DÉPENSES ORDINAIRES PROPRES

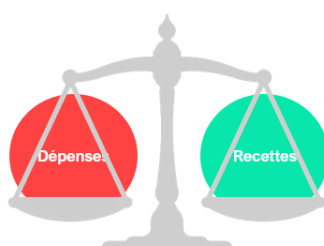
représentent les frais de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dettes

LES RECETTES ORDINAIRES PROPRES

représentent les revenus (prestations, transfert, dettes)

Dépenses engagées : 14.302.558,73 € ou 1.373€ / habitant

Recettes constatées : 16.287.358,95 € ou 1.563€ / habitant



Évolution des recettes et dépenses ordinaires

18.000.000,00

16.000.000,00

14.000.000,00

12.000.000,00

10.000.000,00

8.000.000,00

6.000.000,00

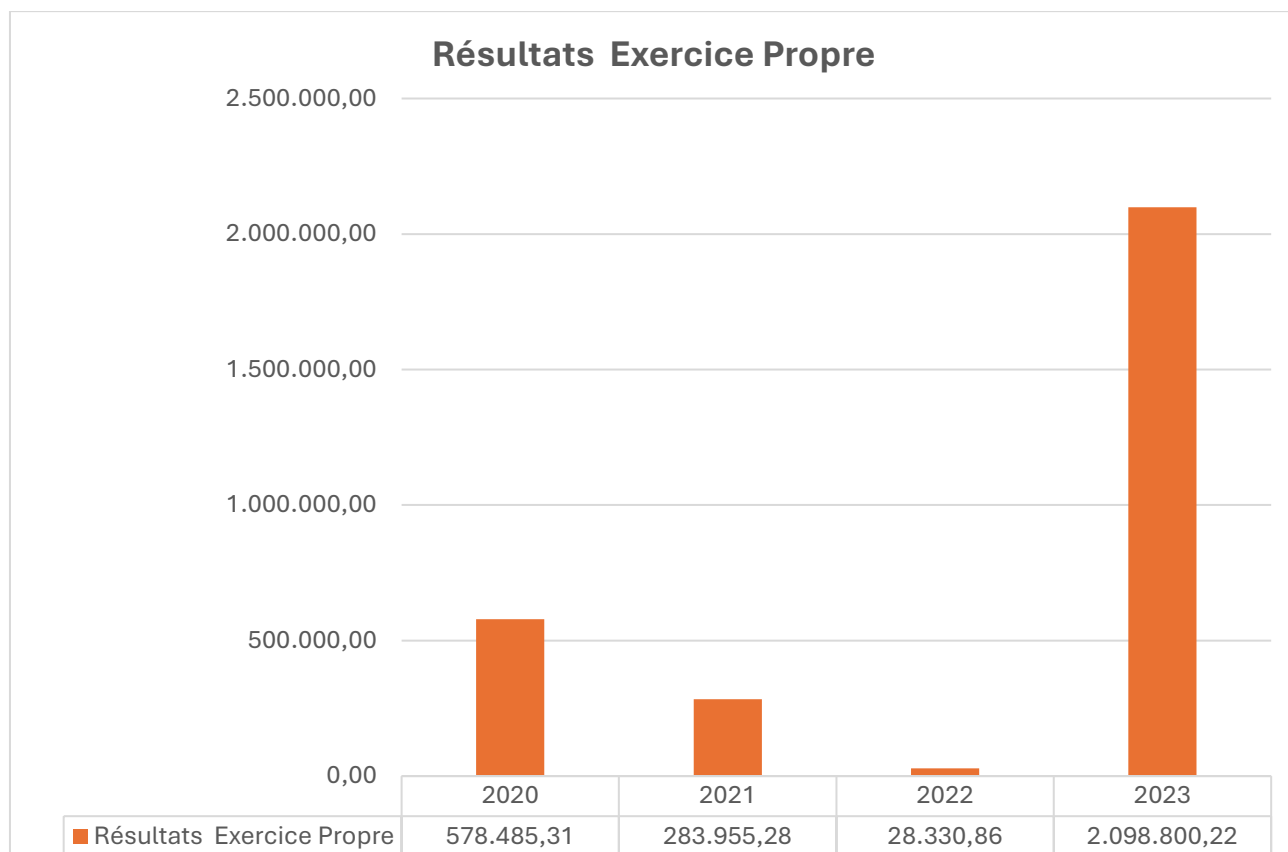
4.000.000,00

2.000.000,00

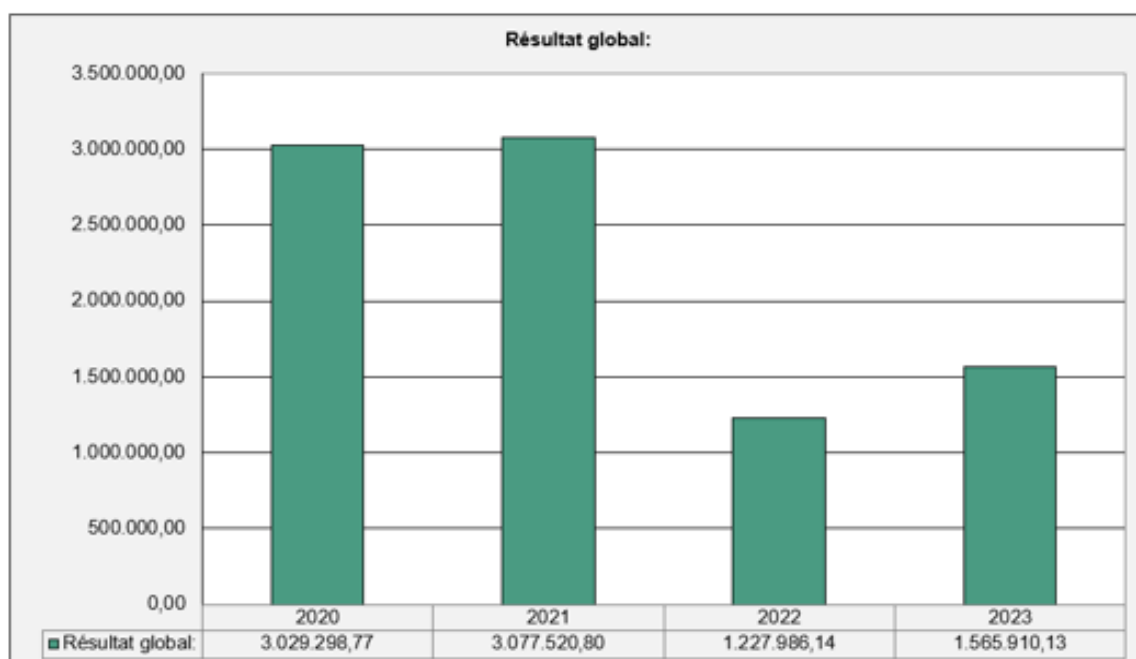
-

	2020	2021	2022	2023
— Les dépenses	11.831.567,01	12.372.693,42	14.603.496,73	14.302.558,73
— Les recettes	12.410.052,32	12.656.648,70	14.631.827,59	16.401.358,95

Evolution du résultat budgétaire – Exercice propre 2020 - 2023



Evolution du résultat budgétaire - Exercice global 2020 - 2023



Taux de réalisation du budget ordinaire 2023 (exercice propre)

	Budget initial (BI)	Budget final (BF)	Engagements (compte)	Taux de réalisation			Dépenses par habitant (engagements)
				BF/BI	Compte/BI	Compte/BF	
Personnel	6.802.531,96	6.432.976,03	6.402.152,63	94,57 %	94,11 %	99,52 %	614,59
Fonctionnement	3.234.966,32	3.072.604,45	2.591.988,37	94,98 %	80,12 %	84,36 %	248,82
Transferts	4.025.434,95	4.146.563,53	4.059.498,59	103,01 %	100,85 %	97,90 %	389,70
Dette	1.175.362,77	1.193.468,54	1.248.919,14	101,54 %	106,26 %	104,65 %	119,89
Total	15238296,00	14845612,55	14302558,73	97,42 %	93,86 %	96,34 %	1373,00

	Budget initial (BI)	Budget final (BF)	Droits constatés	Taux de réalisation			Recettes par habitant (droits)
				BF/BI	Compte/BI	Compte/BF	
Prestation	401.148,42	494.288,93	525.009,95	123,22 %	130,88 %	106,22 %	50,40
Transferts	14.690.386,17	15.200.201,06	15.633.716,35	103,47 %	106,42 %	102,85 %	1500,79
Dette	121.550,41	133.801,72	128.632,65	110,08 %	105,83 %	96,14 %	12,35
Total	15213085,00	15828291,71	16287358,95	104,04 %	107,06 %	102,90 %	1563,54

On constate que le taux de réalisation du budget est globalement assez bon.

Evolution des réserves et provisions 2020 - 2023

Fonds de réserve ordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2020	13.634,14	0,00	0,00	13.634,14
2021	13.634,14	0,00	0,00	13.634,14
2022	13.634,14	1.397.129,33	1.397.129,33	13.634,14
2023	13.634,14	16.365,86	30.000,00	0,00

Fonds de réserve extraordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2020	1.001.897,71	556.550,82	167.486,67	1.390.961,86
2021	1.390.961,86	384.875,45	707.173,94	1.068.663,37
2022	1.068.663,37	2.246.314,13	876.443,07	2.438.534,43
2023	2.438.534,43	2.075.319,91	3.577.792,06	936.062,28

Provisions pour risques et charges:	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2020	620.000,00	0,00	0,00	620.000,00
2021	620.000,00	0,00	0,00	620.000,00
2022	620.000,00	1.624.519,31	0,00	2.244.519,31
2023	2.244.519,31	0,00	114.000,00	2.130.519,31

Focus sur l'évolution des recettes (exercice propre)

Nous constatons une belle évolution de nos 3 catégories de recettes :

	2020	2021	2022	2023
Prestation	331.385,42	319.019,95	449.297,46	525.009,95
Transferts	11.956.267,68	12.228.098,57	12.672.300,60	15.633.716,35
Dette	122.399,22	109.530,18	113.100,20	128.632,65

Prestation : Redevances, Redevance voirie, Fermages, Vente de bois, Chasses, Loyers

Transfert : Fiscalité additionnelle, Fiscalité propre, Fonds des communes, Subsidés

Dette : Intérêts créditeurs, Intérêts de retard sur les créances, Dividendes intercommunale,

La fiscalité communale (additionnelle et propre) représente quasi 58 % de nos recettes totales 16.287.358,95€

La fiscalité communale additionnelle :

Exercices:	2020	2021	2022	2023
RECETTES DE TRANSFERTS				
Précompte immobilier	2.372.525,13	2.118.052,77	2.557.030,78	2.822.783,99
IPP	3.302.896,85	3.375.062,96	3.376.456,91	4.963.298,54
Taxes automobiles	165.274,49	168.315,32	172.261,73	182.296,16
Sous-total "taxes additionnelles"	5.840.696,47	5.661.431,05	6.105.749,42	7.968.378,69

La fiscalité additionnelle est un impôt communal qui est greffé à impôt régional ou fédéral (IPP – PI – TC).

Ces recettes sont versées mensuellement et elles représentent quasi **49%** de nos recettes totales : **(7.968.378,99€/16.287.358,95€)**.

Attention concernant les additionnels IPP et leurs acomptes

Le SPF Finances a décidé de modifier le délai de versement des additionnels.

Ils étaient versés aux communes le mois suivant l'encaissement de l'impôt (encaissement en principe 2 mois après l'enrôlement). Ils le seront dorénavant le mois suivant l'enrôlement.

Le changement de méthode a entraîné l'encaissement de 2 mois supplémentaires en 2023 (soit les enrôlements de novembre et décembre 2023) soit environ 700.000€ en plus.

En 2024, la **prévision** des additionnels à l'impôt des personnes physiques retrouvera un rythme ordinaire et a donc été **revue à la baisse** par rapport à la prévision 2023 dès lors qu'elle couvrira à nouveau 12 mois de recettes et non plus 14. L'estimation 2024 est de **4.158.248,32 euros**.

Outre cette modification, le **Fédéral a également modifié les pourcentages des acomptes** des mois de janvier à avril (6% au lieu de 14%) et des mois de septembre à décembre (14% au lieu de 8%).

Ces modifications ont une **incidence** non sur les droits mais **sur l'évolution de la trésorerie** au cours de l'année.

Pour information, de janvier à avril 2023, nous percevions des avances mensuelles de 424.332,70 euros alors qu'en janvier à avril 2024, nous percevrons des avances mensuelles de 235.261,21 euros. Ce qui diminue nos rentrées les 4 premiers mois de 2024 par rapport à 2023 de quasi 800.000 euros.

C'est pourquoi il était important de pouvoir compter sur l'enrôlement de nos grosses taxes communales en **début d'année 2024**.

La fiscalité communale propre

Les taxes et redevances communales représentent en moyenne **1.400.000 euros par an**.

La fiscalité communale propre comprend 22 taxes communales.

Article	Libellé	B 2023	DC 2023	DC annuel moyen
1 040/363-03	Taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers (forfaitaire)	470.000,00	479.215,00	479.215,00
2 040/36322-03	Taxe relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers (pesée N-1)	217.533,20	217.533,20	217.533,20
3 040/367-48	Taxe sur les mâts d'éoliennes	186.200,00	186.200,00	186.200,00
4 040/364-03	Taxe sur la force motrice	97.761,15	110.451,54	110.451,54
5 040/364-09	Taxe de répartition sur les mines, minières, carrières et terrils	61.237,18	61.237,18	61.237,18
6 040/367-20	Taxe sur les implantations commerciales	50.000,00	51.986,25	51.986,25
7 040/367-18	Taxe sur les piscines privées	20.000,00	31.400,00	31.400,00
8 040/367-11	Taxe sur l'absence d'emplacement de parage	40.000,00	30.000,00	30.000,00
9 04001/364-24	Taxe sur les écrits publicitaires	50.000,00	24.707,85	48.689,42
10 040/364-23	Taxe sur les panneaux publicitaires fixes	19.937,25	22.367,25	22.367,25
11 040/367-09	Taxes sur les parcelles non bâties	20.000,00	21.535,92	21.535,92
12 040/364-27	Taxe sur les terrains de camping	21.425,00	21.425,00	21.425,00
13 040/367-13	Taxe sur les secondes résidences	35.000,00	12.000,00	32.100,00
14 040/364-29	Taxe sur les dépôts de mitrailles et véhicules usagés	9.594,00	9.594,00	9.594,00
15 040/363-10	Taxe sur les inhumations	10.000,00	7.500,00	7.500,00
16 040/364-32	Taxe sur les établissements bancaires	4.500,00	4.500,00	4.500,00
17 040/364-26	Taxe sur les séjours	5.000,00	3.530,00	3.530,00
18 04004/364-48	Taxe sur les commerces de nuit	2.500,00	2.500,00	2.500,00
19 040/368-05	Taxes sur les armes	1.134,29	1.134,29	1.134,29
20 040/364-15	Taxe sur le colportage	1.025,00	1.025,00	1.025,00
21 040/367-15	Taxe sur les immeubles inoccupés et/ou délabrés	90.000,00	0	59.000,00
22 04002/364-24	Taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique	1.000,00	0	0
		1.413.847,07	1.299.842,48	1.402.924,05

Un calendrier annuel des enrôlements a été mis en place en 2023 afin de percevoir la recette durant l'exercice concerné et la plus grosse partie de ces recettes lors du premier semestre de l'année.

En 2023, 13 taxes 2022 ont également été enrôlées par le Collège communal pour un montant de **399.026,31 euros**.

Article	Libellé	Crédit actuel (€)	Total ED ou DD (€)
1 040/36422-03	Taxe sur la force motrice	98.653,65	110.153,71
2 04001/36422-24	Taxe sur les écrits publicitaires	60.304,53	60.304,53
3 040/36722-15	Taxe sur les immeubles inoccupés et/ou délabrés	58.971,40	58.971,40
4 040/36722-20	Taxe sur les implantations commerciales	48.773,00	54.743,00
5 040/36722-18	Taxe sur les piscines privées	36.200,00	36.200,00
6 040/36422-27	Taxe sur les terrains de camping	30.425,00	30.425,00
7 040/36722-09	Taxes sur les parcelles non bâties	24.419,67	24.419,67
8 040/36422-29	Taxe sur les dépôts de mitrailles et véhicules usagés	9.594,00	9.594,00
9 040/36422-26	Taxe sur les séjours - RC 2022	8.340,00	8.340,00
10 04004/36422-48	Taxe sur les commerces de nuit	2.500,00	2.500,00
11 040/36322-10	Taxe sur les inhumations	1.875,00	1.875,00
12 04001/36422-22	Taxe sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes	1.250,00	1.250,00
13 04001/364-22	Taxe sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes	1.000,00	250
		382.306,25	399.026,31

En effet, en 2022 l'équipe des finances étant réduite à sa plus simple expression soit 2,5 sur 6,1 ETP durant plusieurs mois, il n'a pas été possible d'enrôler la totalité des 22 taxes 2022 en 2022.

En 2023, des rôles complémentaires relatifs à des taxations d'office ont été arrêtés par le Collège communal pour un montant de **39.436,93 euros**.

Article	Libellé	Crédit actuel (€)	Total ED ou DD (€)
040/36721-15	Taxe sur les immeubles inoccupés et/ou délabrés	25.757,85	25.757,85
040/36721-20	Taxe sur les implantations commerciales	0	8.352,00
040/36721-09	Taxes sur les parcelles non bâties	0	2.678,75
040/36421-03	Taxe sur la force motrice	0	2.048,33
040/36721-18	Taxe sur les piscines privées	0	600
		25.757,85	39.436,93

Toute l'équipe se charge de la mise sous enveloppe des 4.400 avertissements- extraits de rôle immondiées (forfaitaire et proportionnelle).

Etat d'avancement du recouvrement des 22 taxes communales

Recouvrement à l'amiable	Fait	Immondices
Rappels sans frais	Exercice 2022	Exercice 2022
Sommations avec frais	Exercice 2021	Exercice 2020
Contraintes (envoi chez huissier)	Exercice 2021	Exercice 2020

En 2024, les rappels, sommations et contraintes jusqu'à l'exercice 2024 compris seront réalisés afin d'être à jour.

Créances douteuses 2018 et antérieures

Depuis 2023, un gros travail a débuté pour toiletter la comptabilité et supprimer les créances douteuses par l'équipe en charge du recouvrement.

Une analyse approfondie (peut-on encore procéder au recouvrement ou pas ?) est faite avant de les placer en irrécouvrables.

Les recettes reçues par les autorités supérieures représentent 36,5% de nos recettes totales**La plus importe : Le fonds des communes**

Exercices:	2020	2021	2022	2023
RECETTES DE TRANSFERTS				
Fonds des communes : dotation principale	2.399.293,58	2.424.401,21	2.709.123,42	2.878.904,57
Fonds des communes : dotation spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00
Tonus axe 1	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Fonds des communes	2.399.293,58	2.424.401,21	2.709.123,42	2.878.904,57

Le fonds des communes est une dotation générale accordée par le SPW sur base de critères comme le nombre de logements publics, la densité de population, le potentiel fiscal IPP et PI, le fait d'être un chef-lieu d'arrondissement ou de province.

Cette recette est versée en 4 fois et elle représente quasi **18%** de nos recettes totales : **(2.878.904,57€/16.287.358,95€)**.

Diverses autres subventions sont perçues pour couvrir des frais de personnel ou des frais de fonctionnement dont notamment :

Libellé	DC
Subvention régionale APE	1.171.780,40
Subvention SPW pour coordinateur Pollec 3	194.000,00
Subventions frais de fonctionnement, de gratuité et cours philosophiques	175.617,70
subvention SPW - P.C.S.	92.211,53
Subvention aide à la direction	32.310,00
Subvention ONE - coordination Accueil Temps Libre	30.153,00
Subvention ONE - Accueil Accueil Temps Libre	27.223,48
BEP - Environnement NC suite au Subside exceptionnel RW lié à la crise énergétique	22.737,01
Subvention FWB - Décret gratuité	9.714,00
Subvention RW - habitat permanent	8.800,00
Subvention pour la surveillance de midi	8.154,00
Subvention PCS - article 20	7.623,01
Subvention 'Eté solidaire, je suis partenaire'	7.112,00
Subside FWB - Conseiller en prévention	4.792,00
Subvention-livres (MANOLO)	1.773,80
	1.794.001,93

Ces recettes représentent quasiment **18,5%** de nos recettes totales.

Les recettes provenant des prestations représentent 3% de nos recettes

Exercices:	2020	2021	2022	2023
RECETTES DE PRESTATIONS				
Vente de bois	18.431,14	14.478,26	140.107,06	88.355,69
Locations patrimoine	67.916,34	68.616,24	79.645,18	95.147,59
Recettes des installations culturelles et sportives	450,00	340,00	11.725,00	10,00
Autres	244.587,94	235.585,45	217.820,22	341.496,67
Sous-total prestations	331.385,42	319.019,95	449.297,46	525.009,95

Les recettes de prestations proviennent des redevances, des locations, des fermages, des chasses, des ventes de bois, des amendes administratives...

Ces recettes représentent quasi **3%** de nos recettes totales : **(525.009,95€ /16.287.358,95€)**.

Ces recettes sont perçues de manière aléatoire, mais un tableau de suivi des droits constatés, des irrécouvrables et des perceptions est mis en place depuis 2023. Ce qui permet d'avoir une vision générale claire du suivi de ces créances.

En 2024 :

Un nettoyage des créances prescrites de 2002 à 2018 a été réalisé.

Un recouvrement à l'amiable pour 2019 et 2020 a été effectué.

Restera le recouvrement 2021, 2022 et 2023 à poursuivre afin d'être enfin totalement à jour.

Les recettes de dette représentent 0,8 % des recettes

Exercices:	2020	2021	2022	2023
RECETTES DE DETTE				
Intérêts créditeurs	0,00	67,32	824,31	19.450,78
Dividendes Intercommunale Énergétique	107.709,91	107.710,02	107.710,13	107.710,27
Autres dividendes	0,00	0,00	0,00	780,00
Autres recettes de dettes (divers)	14.689,31	1.752,84	4.565,76	691,60
sous-total recettes de dette	122.399,22	109.530,18	113.100,20	128.632,65

Ces recettes proviennent essentiellement :

- de dividendes de l'intercommunale IDEFIN qui gère les participations des communes affiliées dans les secteurs de la distribution d'électricité et de gaz soit 107.710,27€ pour Fosses

- d'intérêts créditeurs sur les comptes d'épargne et de placements à court terme : Ces recettes sont faciles à générer si et seulement si la vision de la trésorerie et des dépenses annuelles est claire. C'est pourquoi, un tableau de suivi des dépenses et du moment de leur paiement est en cours.

En 2023 :

Dépôt de 500.000,00 EUR à 2,9300 % brut du 01/03/2023 au 01/09/2023

Il faut déduire un précompte mobilier de 30%

Le bénéfice net pour Fosses est d'environ **5.000 euros**

En 2024 :

Dépôt de 1.000.000,00 EUR à 3,3000 % brut du 01/03/2023 au 01/02/2024

Il faut déduire un précompte mobilier de 30%

Le bénéfice net pour Fosses est d'environ **21.000 euros**

Dépôt de 2.000.000,00 EUR à 3.55 % brut du 20/02/2024 au 21/05/2024

Il faut déduire un précompte mobilier de 30%

Le bénéfice net pour Fosses est d'environ **13.000 euros**

Dans le chemin de la recette, un système de contrôle interne a été mis en place depuis fin 2022 :

Le chemin d'une recette passe par plusieurs intervenants pour diminuer le risque d'erreurs et de fraudes.

1^{ère} étape :

Les crédits budgétaires des recettes sont estimés par les gestionnaires des recettes qui ont été intégrés à la cellule budgétaire.

Les estimations sont réalistes car basées sur les tableaux de suivi des droits constatés, des irrécouvrables et des perceptions, tenus à jour mensuellement.

2^{ème} étape :

Le collège communal constate que la recette est certaine sur base des enrôlements des taxes et des facturiers élaborés par ces gestionnaires des recettes

3^{ème} étape :

Le recouvrement des créances (rappels, sommations, irrécouvrables, plans de paiement, ...) est assuré par un agent différent.

4^{ème} étape :

L'affectation dans la comptabilité des recettes perçues est assurée par un autre agent

Le principe de séparation des tâches et le contrôle en cascade a permis la mise en place d'un contrôle interne.

Vérification des encaisses et caisses communales

La circulaire budgétaire insiste sur le respect scrupuleux des circulaires du 14 juin 2016 relatives aux finances communales et au contrôle interne, adressées respectivement aux communes et aux Gouverneurs.

Selon l'article L1124-42 du CDLD, le Collège communal vérifie l'encaisse au moins une fois par trimestre. Cette vérification doit être actée dans une situation de caisse. Les procès-verbaux de cette vérification sont des pièces justificatives obligatoires pour les comptes communaux. Il s'agit d'un délai maximum. Il n'est bien entendu pas interdit de procéder à cette vérification selon un rythme plus fréquent.

La loi organise donc une vérification de l'encaisse car le Collège communal doit veiller à ce que la Ville dispose des moyens de trésorerie suffisants pour faire face aux engagements et dépenses de la Ville.

L'encaisse comprend les caisses en espèces, les comptes courants, d'épargne, de crédits et de placements.

La loi dit que le Collège communal ou les membres qu'il désigne vérifie l'encaisse du DF au moins une fois par trimestre. Si c'est le membre désigné qui vérifie, il y aura tout de même une information au Collège communal ainsi qu'au Conseil communal.

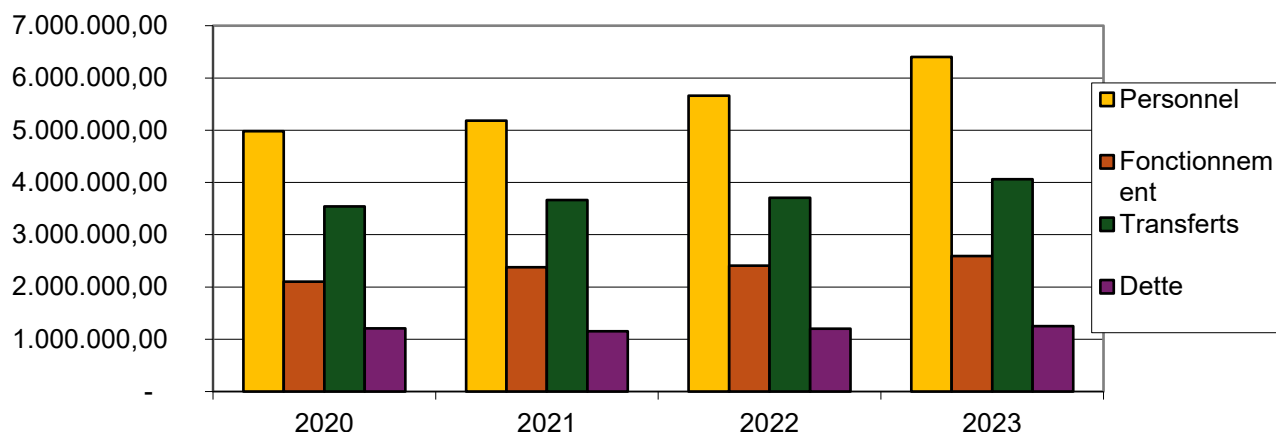
Le ou les membres désignés vérifient l'encaisse quand ils veulent mais au moins une fois par trimestre. C'est donc eux qui ont la main ... Sur le terrain, un rendez-vous est fixé une fois tous les trimestres.

Une fois la vérification faite, un PV est établi et signé par la DF et les vérificateurs présents avec des éventuelles observations. Le PV est communiqué au Collège et au Conseil pour information.

Une caisse communale pour pourvoir aux dépenses au comptant (menues dépenses, car wash, avance salaire) et aux versements de recettes (taxi social, caisses population) peut être autorisée par le conseil communal qui définit le montant maximum, la nature des opérations de paiement pouvant être effectuées et les agents disposant de ces provisions de trésorerie. En possession de cette délibération, le DF peut remettre le montant de la provision au responsable désigné par le conseil.

Il existe une caisse communale et son mode opératoire a été totalement revu en 2022. Un contrôle mensuel est réalisé par 2 agents et le DF via un contrôle des mouvements d'argent et la mise en place de tableur excel.

Focus sur l'évolution des dépenses (exercice propre)



La dépense en personnel représente 44,8 % de nos dépenses totales

En 2023, 2 indexations salariales et l'augmentation de 6.8 ETP ont impacté cette dépense, mais le % du coût net sur la totalité des dépenses reste dans la même proportion qu'en 2021.

Le service des finances vérifie, paie et passe les écritures dans la comptabilité.

Exercice	Agents	ETP	Statutaires	Contractuels subventionnés	Contractuels non subventionnés
2015	92,75	75,57	22,50	54,25	16
2021	110,25	90,65	27,25	70,50	12,50
2022	113,75	91,59	30	69,25	14,50
2023	119	98,39	30	72	17

Exercice	Coût brut	Recette (APE)	Coût net	Coût net / total dépenses propres
2016	4.151.335,27	887.492,50	3.273.849,77	34%
2021	5.182.722,48	1.059.667,77	4.123.054,71	37%
2022	5.662.239,22	1.081.562,82	4.580.676,4	35%
2023	6.402.152,63	1.171.780,40	5.230.372,23	36,6%

La dépense de fonctionnement représente 18.1 % de nos dépenses totales 14.302.558,73

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023
Frais administratifs IPP	33.145,27	33.750,62	33.764,56	49.632,97
Déchets	699.331,46	723.469,71	722.678,02	740.821,22
Téléphonie	67.869,81	70.080,79	59.843,37	74.794,52
Correspondance	48.463,72	60.629,13	57.654,77	61.171,79
Carburant	34.170,59	40.094,80	57.321,76	65.561,73
Consommation d'eau	13.591,71	15.737,18	16.250,32	19.819,34
Chauffage, électricité, gaz	127.594,49	177.364,31	243.521,73	226.038,99
Eclairage public	81.429,47	77.357,73	70.011,43	67.318,29
Assurances	55.271,33	57.773,80	57.915,56	80.764,96
Frais de la gestion informatique	128.455,46	160.729,47	184.645,93	187.999,96
Autres Frais de fonctionnement des bâtiments	122.637,67	176.569,10	166.680,01	223.372,58
Travaux et fourniture pour la voirie	65.190,73	115.090,44	107.251,67	90.381,88
Autres Frais techniques	275.836,76	245.262,50	248.708,15	273.987,56
Divers	346.574,72	423.522,26	383.021,74	430.322,58
Total	2.099.563,19	2.377.431,84	2.409.269,02	2.591.988,37
Dépenses de fonctionnement/Dépenses totales			18,6%	18,1%

Dépenses de fonctionnement par habitant	201,47	228,53	230,66	248,82
---	--------	--------	--------	--------

La dépense de transfert représente 28,4 % de nos dépenses totales 14.302.558,73

Ces dépenses de transfert permettent à de nombreuses autres entités de fonctionner et d'aider à leur niveau nos citoyens fossois.

Elles représentent **28,4%** de nos dépenses totales (**4.059.498,59€/14.302.558,73€**).

	2020	2021	2022	2023
Intervention au CPAS	1.493.320,32	1.516.336,29	1.546.663,02	1.722.529,54
Intervention Zone de police	1.213.825,72	1.204.402,11	1.186.672,80	1.269.901,59
Intervention zone de secours	403.192,17	432.059,84	488.679,56	572.172,08
Intervention Hôpital	0,00	15.630,57	29.509,00	15.041,66
Intervention traitement des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention fabriques d'église & laïcité	152.608,51	125.526,96	101.120,44	153.650,16
Autres cotisations intercommunales	76.893,72	78.077,61	88.926,25	96.300,99
Autres cotisations				
Subventions associations (Voir liste)	194.565,99	273.594,36	243.845,39	215.188,80
Autres	7.496,98	16.083,34	18.973,86	14.713,77
sous-total dép. transferts	3.541.903,41	3.661.711,08	3.704.390,32	4.059.498,59



L'augmentation sensible de la dotation communale au CPAS est expliquée par notamment :

- Le rattrapage des 5 indexations de 2022 ;

- L'augmentation des frais informatique faisant suite au remplacement des logiciels métiers (EOS) ;
- La prise en charge à partir de 2023 des personnes mise à disposition par le Cpas à la Ville via l'augmentation de la dotation (si la mise à disposition venait à se terminer, le montant de la dotation pourrait être réadaptée).

La dépense de dette représente 8,7 % de nos dépenses totales 14.302.558,73

Ces dépenses de dette représentent principalement les intérêts et les amortissements en capital de nos emprunts (ainsi que les commissions de réservation des ouvertures de crédit et les intérêts débiteurs des comptes courant).

Ces dépenses représentent **8.7%** de nos dépenses totales : **(1.248.919,14€/14.302.558,73€)**

Dans le chemin de la dépense, un système de contrôle interne a été mis en place depuis fin 2022

Pour diminuer les risques d'erreurs et de fraudes, le DF a pour mission de mettre en place un système de contrôle interne. Une série de nouvelles procédures sont mises en place petit à petit depuis 2022.

Nous avons déjà récolté les fruits de ces changements et le grand gagnant est le portefeuille de notre Ville. C'est sans aucun doute l'occasion de remercier les efforts de tout le personnel.

1^{ère} étape :

Les crédits budgétaires des dépenses sont estimés par les gestionnaires des dépenses qui ont été intégrés à la cellule budgétaire.

2^{ème} étape :

L'engagement des dépenses se fait soit par le Conseil communal (conclusion d'une convention, octroi d'un subside) soit par le Collège communal (bon de commande, attribution d'un MP) soit par délégation par un fonctionnaire (DG, ...), mais en excluant le DF.

3^{ème} étape :

Une nouvelle procédure de contrôle des factures entrantes a été mise en place grâce au précieux soutien du service informatique.

Les services communaux sont invités apposer leur signature électronique sur la facture après avoir vérifié que la prestation ou le travail a bien été effectuée, la fourniture bien livrée et avoir contrôlé la concordance du montant de celle-ci avec le montant de la pièce justificative.

Ces pièces justificatives sont annexées au mandat de paiement.

4^{ème} étape :

L'écriture dans la comptabilité (imputation) de la facture n'intervient qu'après qu'elle ait été visée et approuvée par les services communaux en charge de la matière.

5^{ème} étape :

Imputer cette facture dans la comptabilité va permettre l'ordonnancement et le mandatement de la facture par le Collège communal.

6^{ème} étape :

L'affectation dans la comptabilité des dépenses est assurée par un autre agent

Le principe de séparation des tâches et le contrôle en cascade a permis la mise en place d'un contrôle interne.

Pour vérifier que nous payons la juste dépense, il y a donc eu la mise en place de 6 contrôles :

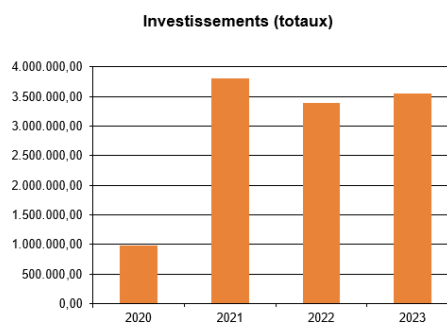
- Check du service des finances lors de l'engagement d'une partie du crédit budgétaire
- Check de l'agent traitant lors du visa de la facture
- Check du service des finances lors de l'imputation de la facture
- Check du collège communal lors de la signature du mandat
- Check du DF lors du paiement grâce aux pièces justificatives annexées au mandat
- Check d'un agent du service des finances (après le paiement) lors de l'affectation des extraits de compte bancaire

Les dépenses et les recettes extraordinaires

L'extraordinaire ce sont des projets mis en place pour améliorer la vie et le cadre de vie du citoyen et améliorer le fonctionnement de l'administration.

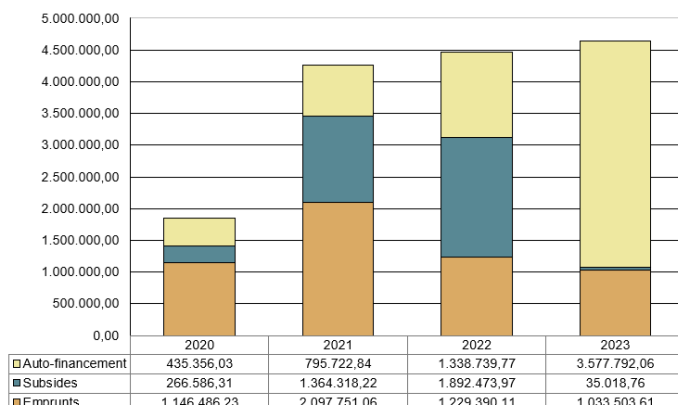
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Investissements (dépenses engagées dans l'exercice par nature fonctionnelle)					
Fonctions	2020	2021	2022	2023	Totaux
0 Recettes et dépenses général	0,00	0,00	0,00	0,00	
1 Administration générale	91.067,45	57.648,39	80.128,06	33.927,75	
3 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	
4 Voiries - communications	644.450,74	1.800.208,32	1.303.334,41	3.015.030,07	
5 Industrie - commerce	49.087,28	0,00	0,00	0,00	
6 Sylviculture- Agriculture	0,00	0,00	0,00	39.103,22	
70>75 Enseignement	9.459,80	287.248,18	0,00	27.301,45	
76>77 Culture et sports	48.999,08	0,00	25.983,55	266.043,11	
78 Radio, télévision, presse	0,00	0,00	0,00	0,00	
79 Culte	33.099,65	703.588,97	41.540,50	5.384,50	
80>86 Action Sociale	8.852,81	39.007,02	223.808,11	52.537,15	
87 Santé publique et hygiène	28.673,37	18.155,51	103.644,11	22.290,00	
90>92 Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Aménagement du territoire	57.754,51	899.146,30	1.599.209,99	85.075,14	
Totaux	971.444,69	3.805.002,69	3.377.648,73	3.546.692,39	0,00

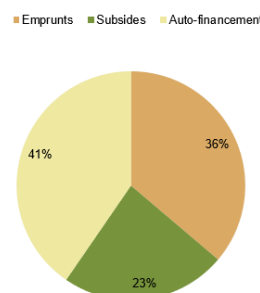


EVOLUTION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Évolution de la répartition des sources de financement

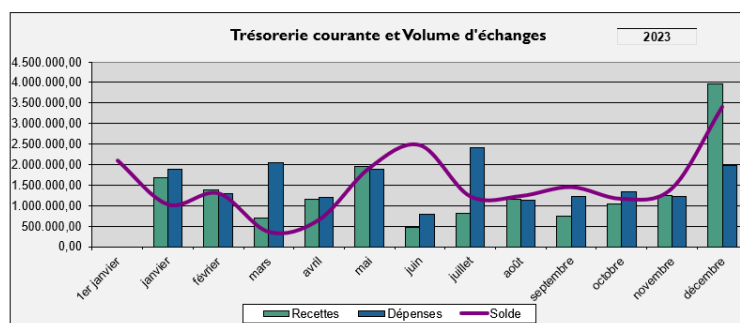


Financement des 4 dernières années



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

Etat de la trésorerie au 31/12	2020	2021	2022	2023
Trésorerie courante	2.969.919,82	3.379.772,88	4.075.066,13	4.919.525,44
Intérêts et produits (total au 31/12)				
Intérêts débiteurs	0,00	4,77	24,85	6.419,08
Intérêts créditeurs	0,00	67,32	824,31	14.209,33
Produits des placements	0,00	0,00	0,00	5.241,45
Précomptes et taxes sur placements	0,00	0,00	0,00	0,00
Rendement net de la trésorerie	0,00	62,55	799,46	13.031,70



	Solde
1er janvier	2.101.092
janvier	1.033.182
février	1.305.113
mars	367.571
avril	663.739
mai	1.922.542
juin	2.473.476
juillet	1.229.796
août	1.238.475
septembre	1.456.272
octobre	1.170.132
novembre	1.422.272
décembre	3.403.771

Les avis de légalité

L'article L1124-40 CDLD charge le directeur financier de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil communal ou du collège communal ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros hors T.V.A. (30.000€ en octobre 2024), dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles.

En cas d'urgence dûment motivée, le délai de base de dix jours ouvrables peut être ramené à cinq jours ouvrables.

A défaut, il est passé outre l'avis. Cet avis fait, le cas échéant, partie intégrante du dossier soumis à la tutelle.

Le directeur financier donne, en toute indépendance, un avis de légalité écrit et motivé, soit d'initiative soit sur demande du collège communal ou du directeur général, sur toute question ayant une incidence financière.

Le contrôle du DF peut porter sur 3 volets :

- Contrôle de la compétence de l'organe décisionnel
- Contrôle de la procédure
- Contrôle budgétaire et financier

En 2023, le DF a rendu :

- 61 avis de légalité pour le Collège communal
- 40 avis de légalité pour le Conseil communal.